

# L'anglais à l'École de Droit

L'École de Droit offre à ses étudiants une très grande variété de formations en anglais. Celles-ci se déclinent selon le niveau d'études juridiques de l'étudiant (licence ou master) et selon son objectif (maintenir ou améliorer un niveau préexistant, obtenir une certification, faire du droit américain en anglais...).

Pour tous les étudiants intéressés : des conférences en anglais sur l'actualité politique et juridique seront organisées dans le cadre de l'IEJ. Ouvertes à tous, elles seront signalées par courriel au fur et à mesure de l'année.

## Étudiants en licence

**Trois principales possibilités s'offrent aux étudiants :**

- Obtenir une certification ([CLES \(https://www.uca.fr/formation/formations-en-langues-etrangeres-en-fle/certifications-en-langues-etrangeres-et-fle/cles\)](https://www.uca.fr/formation/formations-en-langues-etrangeres-en-fle/certifications-en-langues-etrangeres-et-fle/cles) ou [TOEIC\(https://www.uca.fr/formation/formations-en-langues-etrangeres-en-fle/certifications-en-langues-etrangeres-et-fle/toeic\)](https://www.uca.fr/formation/formations-en-langues-etrangeres-en-fle/certifications-en-langues-etrangeres-et-fle/toeic))
- Pratiquer l'anglais juridique
- Faire du droit américain en anglais (DU Droit américain)

### PRATIQUER L'ANGLAIS JURIDIQUE EN L2 ET L3

Cet enseignement, ouvert en crédits libres, s'articule autour de plusieurs thèmes et permet de découvrir comment certaines questions de société en rapport avec le droit et l'actualité sont abordées dans les pays de langue anglaise. Le cours s'appuie sur différents supports pédagogiques de façon à proposer des activités orales (débat, jeux de rôles, compréhension de documents audio et vidéo...) ainsi qu'un entraînement à la pratique de la langue écrite (expression écrite, études de textes, rappel de règles grammaticales...).

Il y a deux cours d'1h30 par semaine, donc 30 heures par semestre, 60 par an et 120 sur les deux ans. Les crédits libres sanctionnent le travail de chacune des deux années et sont attribués

à la fin du semestre 4 en L2 et 6 en L3. Ce cours constitue également une préparation au CLES 2, certification qui a lieu à la fin du semestre 6. Aucune inscription en Anglais de Spécialité ne sera autorisée en cours d'année.

Chaque demande d'inscription, qu'il s'agisse de L2 ou de L3, doit obligatoirement être faite en remplissant la fiche de candidature en bas de page et en l'envoyant à la scolarité avant la date qui figure sur cette fiche. Vous serez automatiquement admis(e) en L3 si vous avez suivi les cours d'anglais de spécialité en L2 et/ou si vous avez validé les quatre compétences de la certification CLES 1. Toute autre demande est soumise à l'étude de votre dossier de demande d'inscription et éventuellement à un entretien avec l'enseignant concerné. Dans tous les cas (pour L2 comme pour L3), vous devez obligatoirement remplir et envoyer la demande d'inscription qui se trouve sur le site de l'Ecole de Droit pour la date qui figure sur celle-ci, habituellement le début du mois de septembre.

## Étudiants en master

Tous les étudiants doivent suivre des cours d'anglais dans le cadre de leur cursus. En fonction de leur projet individuel, ils peuvent également obtenir une certification TOEIC ou suivre des cours de droit américain.

- Pratiquer l'anglais juridique
- [Obtenir une certification \( TOEIC\)](https://www.uca.fr/formation/formations-en-langues-etrangeres-en-fle/certifications-en-langues-etrangeres-et-fle/toeic)(<https://www.uca.fr/formation/formations-en-langues-etrangeres-en-fle/certifications-en-langues-etrangeres-et-fle/toeic>)
- Faire du droit américain en anglais (module de droit américain)

### PRATIQUER L'ANGLAIS JURIDIQUE EN M1 ET M2

*La maîtrise d'une langue étrangère est obligatoire pour obtenir le grade de master (depuis 2002), l'attribution de crédits européens aux enseignements d'anglais est obligatoire depuis la rentrée 2014. Dans ce cadre réglementaire, l'Ecole de Droit a instauré des enseignements d'anglais (ou en anglais) dans tous les masters 1 et 2.*

En master 1, les enseignements ont lieu au second semestre (1 heure 30 par semaine), par groupe de niveau (télécharger la grille d'autoévaluation du Conseil de l'Europe pour estimer votre niveau). Une détection du niveau des étudiants est organisée au cours du premier semestre.

En master 2, les enseignements ont lieu au premier semestre (1 heure 30 par semaine). Les étudiants sont regroupés par spécialité de master, les thèmes étudiés sont en lien avec cette spécialité. Cas particulier : aucun enseignement d'anglais n'est prévu dans le master 2ème année Carrières internationales (il existe dans ce master des cours de droit et de science politique en langue anglaise).

L'évaluation des enseignements d'anglais (M1 et M2) se fait au contrôle continu. L'assiduité est obligatoire.

## Contact Licence DEG (mention DROIT et AES)

Pôle Tertiaire - Site Rotonde  
26 avenue Léon Blum  
63008 CLERMONT-Fd Cedex 1  
04 73 17 78 26  
[scola.deg@uca.fr](mailto:scola.deg@uca.fr)(mailto:scola%2Edeg%40uca%2Efr)

## Contact Ecole de Droit (Capacité, Licences Pro, Masters, IMAJ)

41 bvd François Mitterrand  
63001 CLERMONT-Fd Cedex 1  
- Bureau 007 MI -  
04 73 17 76 67  
[scola.droit@uca.fr](mailto:scola.droit@uca.fr)(mailto:scola%2Edroit%40uca%2Efr)

<https://droit.uca.fr/scolarite/je-suis-inscrite/langlais>(<https://droit.uca.fr/scolarite/je-suis-inscrite/langlais>)